



## Inscription au bachelier en médecine vétérinaire

### Étudiants résidents

### Je suis un étudiant « résident »

cela signifie que je **réside** de manière principale et régulière **en Belgique**

**ET** (dans la majorité des cas), **j'ai obtenu un diplôme de fin d'études secondaires belge**

### Comment procéder ?

- Je m'inscris au **test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)** via le site de l'ARES (test obligatoire mais pas éliminatoire) et je participe à la totalité du TOSS
  - Soit à la session du **4 juillet 2019**
    - Ouverture des inscriptions : dans le courant du mois de mai 2019
    - Clôture des inscriptions : le dimanche 23 juin 2019
  - Soit à la session du **6 septembre 2019**
    - Ouverture des inscriptions : le jeudi 27 juin 2019
    - Clôture des inscriptions : le mercredi 28 août 2019
- Je télécharge le dossier résident « **annexe 2** » sur la page
  - 🔗 [www.unamur.be/etudes/inscription/procedures-inscription/vete](http://www.unamur.be/etudes/inscription/procedures-inscription/vete)
- et
- Je viens déposer le dossier complété
  - avec tous les documents requis (précisés dans « l'annexe 2 »)
  - au Service des inscriptions dès que la période de dépôt sera ouverte

La suite des formalités d'inscription me sera communiquée sur place.

*Attention : cette procédure fait état des informations disponibles à ce jour.* Pour être tenu au courant d'éventuelles modifications concernant l'année académique 2019-2020, veuillez vous inscrire sur la rubrique « actualités » [www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt](http://www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt)

Si mon profil ne correspond pas à celui décrit ci-dessus, je prends contact avec le Service des inscriptions pour plus de renseignements [www.unamur.be/etudes/inscription/service-inscriptions](http://www.unamur.be/etudes/inscription/service-inscriptions)



## Inscription au bachelier en médecine vétérinaire Étudiants non-résidents

### Je suis un étudiant « non-résident »

cela signifie que je ne réside pas en Belgique (mon domicile est situé hors de Belgique)

### ET (dans la majorité des cas), j'ai obtenu un diplôme de fin d'études secondaires non belge

### Comment procéder ?

- Je m'inscris au **test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)** via le site de l'ARES (test obligatoire mais pas éliminatoire) et je participe à la totalité du TOSS
  - Soit à la session du **4 juillet 2019**
    - Ouverture des inscriptions : dans le courant du mois de mai 2019
    - Clôture des inscriptions : le dimanche 23 juin 2019
  - Soit à la session du **6 septembre 2019**
    - Ouverture des inscriptions : le jeudi 27 juin 2019
    - Clôture des inscriptions : le mercredi 28 août 2019
- 🔗 [www.ares-ac.be/toss](http://www.ares-ac.be/toss)
- J'introduis une demande d'**équivalence** de mon diplôme de fin d'études secondaires auprès du Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le **15 juillet**
  - 🔗 [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)
- Je télécharge le dossier non-résident « **annexe 3** » indisponible actuellement sur la page
  - 🔗 [www.unamur.be/etudes/inscription/procedures-inscription/vete](http://www.unamur.be/etudes/inscription/procedures-inscription/vete)
- et
- Je consulte le site Web régulièrement afin de prendre connaissance des modalités de dépôt de mon dossier (les dates de dépôt sont fixées aux 20, 21 et 22 août 2019 – avec tirage au sort le 26 août 2019).

**Attention :** *cette procédure fait état des informations disponibles à ce jour.* Pour être tenu au courant d'éventuelles modifications concernant l'année académique 2019-2020, veuillez vous inscrire sur la rubrique « actualités »  
[www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt](http://www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt)

Si mon profil ne correspond pas à celui décrit ci-dessus, je prends contact avec le Service des inscriptions pour plus de renseignements [www.unamur.be/etudes/inscription/service-inscriptions](http://www.unamur.be/etudes/inscription/service-inscriptions)